



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 6 novembre 2020

PREAVIS N° 65/2020

concernant la demande d'un crédit de
CHF 54'000.- TTC, destiné à financer
le remplacement de la conduite ESP
sur la parcelle N° 249 pour sa mise en
conformité au PDDE et selon les directives
de l'ECA.

Délégués municipaux

Jean Zucchello, Municipal
Georges Richard, vice-Syndic

Commissions chargées de
l'étude de ce préavis

Commission des finances
Commission des Eaux et Egouts

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 - Préambule

Notre PDDE (Plan Directeur de Distribution de l'Eau), qui date de 2001, est une étude qui fait état du réseau communal de distribution de l'eau ESP (Eau Sous Pression) et émet des propositions pour certaines améliorations recommandées sur certains segments dudit réseau. Elles ne sont pas coercitives dans l'immédiat mais à faire en fonction et au fur à mesure des chantiers et travaux qui sont effectués sur la commune sur lesdits segments. Certaines de ces améliorations ont pu être réalisées au long des années, par exemple de manière non-exhaustive, le remplacement de la conduite à la Rte de la Gare, le bouclage entre la Rte de Trélex et la Rte de Duillier via La Pépinière ainsi que la liaison entre le Ch. de Monod et le Ch. du Priez.

Le cas qui nous concerne et qui est l'objet de ce préavis, est la conduite qui alimente la parcelle N° 249 au Chemin des Plantaz: celle-ci est d'après le PDDE sous-dimensionnée et d'après l'ECA, sous équipée pour la défense incendie, une 2^{ème} borne hydrante (BH) est nécessaire et la BH 107 existante est à remplacer. Tous ces équipements sont d'après la loi du ressort de la collectivité, **ils seront donc subventionnés de manière importante par l'ECA**. Dans l'intérêt de la commune, l'opportunité est saisie de poser ces équipements (conduite et BH) en raison des travaux de terrassement pour l'aménagement de la parcelle. La partie génie civil est prise en charge financièrement par le propriétaire.

2 – Descriptif des travaux

Comme mentionné plus haut, la conduite de ce segment est sous-dimensionnée (DN100) et doit être remplacée par une conduite d'un plus gros diamètre (PE141 ou DN100). Vue l'étendue de la parcelle et des constructions existantes, la défense incendie actuelle a été définie par l'ECA comme insuffisante. Celle-ci a fait une étude de la situation et depuis plusieurs années déjà, nous a demandé de l'équiper d'une BH supplémentaire.

3 – Coût

- Conduite en fonte DN150	20'008
- Coupes et chanfreinage de tuyaux en fonte DN150	5'452
- Coudes en fonte 45° - 30° - 22°	2'500
- Raccords, Tés et brides en fonte	2'418
- ROBINETTERIE :	17'513
- Vannes en fontes et PE	3'851
- Deux bornes hydrantes(BH) VonRoll Hytec 5601	8'830
- Assemblages DN100-DN150, montage et divers	4'832
2. TRANSFERTS DE PRISE et DIVERS	3'866
- Colliers de prise	1'996
- Tuyaux, manchons et raccords	1'221
- Montage et divers	649
3. TVA - RABAIS et ARRONDIS	2'243
TOTAUX CHF TTC (TVA 7.7%)	54'000

4 – Financement

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré par les disponibilités de la trésorerie courante et, comme mentionné plus haut, il est permis d'attendre un subventionnement important pour ces équipements.

5 – Conclusion

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité de Genolier prie de Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Genolier a

- vu le Préavis municipal N° 65/2020 concernant la demande d'un crédit de **CHF 54'000.- TTC**, destiné à financer le remplacement de la conduite ESP sur la parcelle N° 249 pour sa mise en conformité au PDDE et selon les directives de l'ECA.
- Ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e

1. d'adopter le Préavis municipal N° 65/2020 concernant la demande d'un crédit de **CHF 54'000.- TTC**, destiné à financer le remplacement de la conduite ESP sur la parcelle N° 249 pour sa mise en conformité au PDDE et selon les directives de l'ECA.
2. d'accorder un crédit de **CHF 54'000.— TTC** et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
3. de financer cette dernière par la trésorerie courante ;
4. de prévoir son amortissement global par prélèvement sur le compte de réserve Eaux N° 9280.3.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance 10 novembre 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :
F. Sage

la secrétaire :
D. Jayet





ES
EN FONTE EN